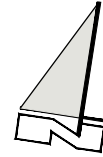


Lotissement du Ponant
Plan du lot N° 16



Echelle 1/250

— Légende

- The diagram illustrates a plot with several construction constraints:

 - PERIMETRE DU LOTISSEMENT**: Indicated by a dashed purple line along the top boundary.
 - ALTIMETRIE DU TERRAIN NATUREL**: Indicated by a purple line with peaks and valleys along the top boundary.
 - SURFACE CONSTRUCTIBLE**: A yellow rectangle in the center of the plot.
 - LOTS EN ACCESSION LIBRE**: Indicated by a solid blue line along the left boundary.
 - ACCES VEHICULE**: Indicated by a purple line with peaks and valleys along the top boundary.
 - POSITION OBLIGATOIRE**: Indicated by a purple line with peaks and valleys along the top boundary.
 - IMPLANTATION OBLIGATOIRE EN LIMITE**: Indicated by an orange zigzag line along the right boundary.
 - NUMERO ET CONTENANCE APPROXIMATIVE DU LOT (1)**: A label '1' next to a vertical line segment, with '710 m² env.' below it.
 - ZONE INCONSTRUCTIBLE DANS LE LOT**: Indicated by blue diagonal lines along the left boundary.
 - ZONE D'ACCROCHE OBLIGATOIRE ENTRE 0,00 M et 5,00 M POUR AU MOINS 1/3 DE LA FACADE**: Indicated by a dashed pink line along the bottom boundary.

PLAN PROVISOIRE
Document non contractuel

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR (Provisoire)

PERMIS D'AMENAGER N° PA 056 069 21 L0004 du 12/05/2022

N° du lot : 16

Référence cadastrale provisoire : **Section ZL n° 764p (*)**

Surface : 337 m² environ (*)

Surface maximum de plancher : **165 m²**

(*) la surface et la référence cadastrale définitives seront précisées après établissement du document d'arpentage

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une ZAC par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

Article L.316-3-1 du Code de l'Urbanisme:

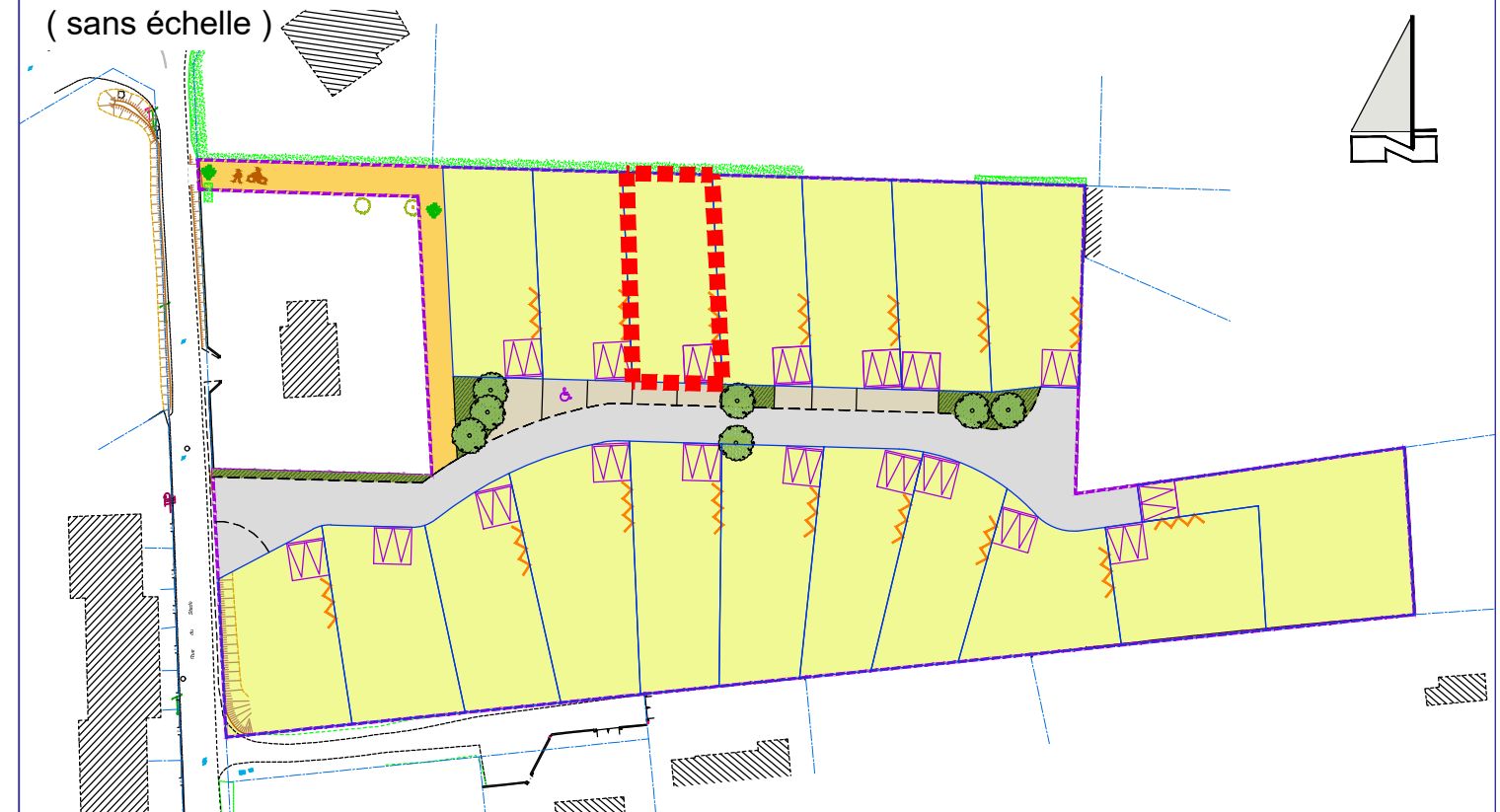
"A compter de la délivrance de l'autorisation de lotir, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. Elle ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter..."

Etabli le 12/01/2023

Laurent MARTIN Géomètre Expert D.P.L.G.

SITUATION DANS LE LOTISSEMENT

(sans échelle)



Maître d'Ouvrage

SAS CYRANO
41 rue du Vincin
56000 VANNES

Architecte



LORAND GUILLOU Architectes
SARL d'Architecture
15 rue Park Ar Rannez
Kerouriec - 56410 ERDEVEN

Maître d'Oeuvre

Laurent MARTIN SARL

LORIENT Centre d'Affaires La Découverte
Immeuble LIZARD
39 rue de la Villeneuve - 56100 LORIENT
Tél. : 02 97 64 44 43 - Fax : 02 97 64 03 93
geo-martin.lorient@orange.fr

GEOMETRE - EXPERT D.P.L.G.
BUREAU D'ETUDES V.R.D.

GUIDEL 6 place de Polignac
56520 GUIDEL

Tél. : 02 97 65 96 84 - Fax : 02 97 64 03 93
geo-martin.guidel@orange.fr